



## CDEN du 8 avril 2021. Déclaration FSU 77

### **Mesdames et messieurs les membres du CDEN,**

Après le déni et l'inaction responsables d'une épidémie hors de contrôle conduisant à la fermeture des écoles, voici venu le temps de la totale impréparation de l'institution Education nationale. Le « nous sommes prêts » ministériel maintes fois asséné depuis un an ne résiste pas à la frénésie constatée sur le terrain depuis les annonces présidentielles.

Le premier jour de l'école à la maison a été chaotique. L'histoire se répète. C'est le résultat d'un choix politique : celui de ne rien anticiper, de ne rien préparer. Le scénario pourtant prévisible dégénère en ordres et contre-ordres locaux, en injonctions aux équipes sans aucun cadre ministériel. "L'école de la confiance" montre à nouveau son véritable visage. Le ministère ne tire aucun bilan de l'expérience du premier confinement de mars 2020. Or aucune avancée depuis le printemps dernier. Ni analyse des difficultés rencontrées, ni investissement en équipement que ce soit pour les familles, pour lesquelles le ministère met à disposition 6 500 ordinateurs pour 12 millions d'élèves, ou pour les enseignants et enseignantes, pour qui une prime annuelle insuffisante de 150€ a été accordée. Les personnels enseignants, les élèves et leurs familles sont à nouveau livrés à eux-mêmes. Une forme de jour sans fin, celui d'un an auparavant. Enfin, aucune coupure « magique » ne permettra une reprise des écoles en toute sécurité au vu de l'intensité de la circulation actuelle du virus. Ce temps de trois semaines hors classe, dont deux de vacances, doit au contraire être pleinement mis à profit par le ministère pour rendre possible cette nécessaire réouverture des écoles dans des conditions telles qu'elles puissent jouer pleinement leur rôle, pédagogique comme social. Accès à la vaccination des personnels, allègement des classes, cas contacts redéfinis, règle de fermeture de classe fixée partout à un cas avéré, tests salivaires massifs ciblés et réalisés partout de façon hebdomadaire, locaux équipés de capteurs CO2, masques chirurgicaux fournis aux élèves et aux personnels... Seul un engagement dans la concrétisation de toutes ces mesures, que la FSU porte depuis de nombreuses semaines et continuera de porter, permettra la poursuite de l'école sous pandémie.

Au cours de ce CDEN, madame l'Inspectrice d'Académie va nous présenter de la mise en œuvre de l'école inclusive dans le département de la Seine-et-Marne.

Lorsque les conditions d'accueil des « élèves à besoins éducatifs particuliers » sont insuffisantes et inadaptées, que le projet de scolarisation et de soins n'est pas respecté, que les injonctions ne prennent pas en compte leurs besoins, alors les conditions d'une scolarité réussie ne sont pas réunies.

L'école devient alors maltraitante et ces situations dégradent les conditions d'accueil de l'ensemble des élèves et peuvent aller à l'encontre du tous capable. La confusion entretenue dans la compréhension de la définition large des « élèves à besoins éducatifs particuliers » contribue à ne pas prendre en compte la réalité de la diversité des profils d'élèves accueillis et des moyens nécessaires pour la scolarisation dans de bonnes conditions.

Le non accompagnement des élèves et des équipes enseignantes, les injonctions, la culpabilité renvoyée par l'institution, la souffrance, l'isolement dans lequel se trouvent les enseignant-es, dégradent le climat scolaire propice à la sérénité et aux apprentissages. Cela peut démotiver les enseignant-es voire les détourner de leur engagement en faveur de la scolarisation de tous les élèves.

L'école inclusive nécessite une politique volontariste et ambitieuse qui donne les moyens à son ambition : une formation initiale et continue solide, du temps institutionnel de concertation, des effectifs abaissés, des dispositifs ULIS en fonction des besoins, des RASED complets, des ERH en nombre suffisant, un accompagnement au plus près des équipes éducatives et dans les situations de violences et d'urgence, la prise en charge effective sur le temps scolaire. La FSU exige que les décisions d'attribution d'AESH par la MDPH soient rapidement suivies du recrutement. La FSU est vigilante pour qu'au nom de l'école inclusive ne se poursuive pas une politique d'assèchement des RASED, de démantèlement des SEGPA-EREA et de suppressions de postes dans tous les établissements spécialisés. Les conditions d'une scolarité réussie pour les élèves dits à « besoins éducatifs particuliers » passent par : le respect du projet de scolarisation voire de soin des élèves ; la mise en œuvre d'une adaptation scolaire avec l'intervention d'enseignant-esspécialisé-es autant que de besoin ; un accompagnement des enseignant.es qui scolarisent ces élèves. L'accueil dans les établissements spécialisés quand la scolarisation en milieu ordinaire n'est pas possible ou souhaitable pour l'élève.

Le projet de scolarisation de l'élève ne peut être en aucun cas le résultat d'une seule injonction hiérarchique, il doit se faire en concertation entre la famille, les services de soins et l'équipe pédagogique, dans le respect du bien-être de l'enfant. Cette organisation nécessite une augmentation significative du nombre de places en structures spécialisées et un véritable partenariat avec celles-ci.

L'action de l'école et de ses personnels doit permettre d'agir sur la prévention, la remédiation et l'adaptation. Cela implique un fonctionnement et des aménagements spécifiques par un investissement du collectif et plus de maîtres et maîtresses dans l'école pourrait être une première réponse, de même qu'un collectif de travail pluri-professionnel respectant la professionnalité et les apports de chacun et chacune : lien avec les professionnel-les de santé, avec les structures spécialisées, avec les travailleur-euses sociaux et sociales, avec les familles et les AESH, sur un temps institutionnalisé.

Si les Unités d'Enseignement Externalisées sont une chance pour les enfants accueillis en leur sein, car il permet de répondre au plus près de leur besoins tout comme les IME, leur accueil dans les écoles et dans les classes posent un certain nombre de problèmes:

- temps institutionnel: aucun temps supplémentaire n'est prévu ni pour le directeur qui doit assister aux ESS ni pour les enseignants
- moyens constants: si les enfants ont besoin d'accompagnement pour des inclusions, ils sont pris sur ceux de l'école: difficile d'accepter d'accueillir en plus un enfant quand d'autres sont accueillis sans aucune aide extérieure et épuise l'école
- relation entre les services de soins et l'école doivent être définies et régulées.
- décision ne doivent pas être imposées

On peut s'interroger sur la fermeture de 8 postes spécialisés en Etablissements et Services Médicaux-Sociaux au profit de la création de deux postes en UEE sans moyens supplémentaires pour les écoles.

Nous sommes également très inquiets pour la situation des ULIS collèges : alors que les textes prévoient que l'effectif en ULIS collège « ne dépasse pas dix » et « peut être limité si la restriction d'autonomie des élèves le justifie », nos collègues sont dans l'obligation de gérer des effectifs bien supérieurs dans leur classe, alors que leurs élèves ont des niveaux très hétérogènes.

Alors que dans le premier degré à la rentrée 2020, le département disposait de 89 structures pour 977 élèves, dans le second degré il ne disposait que de 80 structures pour 1080 élèves bien que le taux d'encadrement dans le secondaire devrait être inférieur de deux élèves en moyenne.

Afin de pouvoir être en conformité avec les textes à la rentrée 2020, 28 créations de postes aurait été nécessaires.

La dotation de deux postes supplémentaires pour la rentrée prochaine montre le déni des conditions de travail de nos collègues et des conditions actuelles dégradées d'accueil des enfants en situation de handicap en ULIS collège.

On ne peut ignorer la présence d'enfants en manque d'autonomie dans les classes faute d'orientation en IME. Certains collègues, titulaires et avec de l'ancienneté, ont manifesté leur impuissance et leur difficultés par l'envoi de fiches RSST. Il est difficile pour des professionnels d'être plus longtemps confrontés à des situations de travail dégradées.

Rappelons également qu'une journée intersyndicale de mobilisation des AESH a lieu aujourd'hui pour dénoncer leurs conditions d'exercice et alerter l'ensemble des membres de la communauté éducative sur leur condition de travail et leur légitime demande d'une réelle revalorisation salariale. Les revendications de ces personnels de l'éducation indispensables pour nos élèves en situation de handicap méritent d'être entendues et des réponses doivent leur être apportées.

La FSU demande la création d'un véritable statut, donc d'un véritable métier, lié à une formation qualifiante et un salaire décent, afin de rendre la fonction attractive, et de cesser le recours aux contrats et à la mutualisation pour gérer la pénurie par le truchement des PIALS.

Les AESH ne doivent plus être considéré-es comme des employé-es de seconde zone, et leurs droits doivent être respectés.

- Faut-il rappeler qu'à la fin du premier confinement, ces accompagnantset accompagnantes n'ont pas reçu les masques que le Ministère a distribué à tous les personnels de l'EN. Les AESH avaient été oublié-es, alors qu'ils et elles travaillent au plus près des trop nombreux élèves dont ils et elles assurent le suivi, et dont certains ne portent pas de masque soit parce qu'ils sont trop jeunes soit parce qu'ils ont un certificat médical les exemptant du port du masque (en ULIS par exemple). Les PIALS accentuent les risques de propagation du virus entre les enfants mais aussi les établissements.
- Les AESH méritent, au titre de l'importance de leur mission, des temps complets assurant un salaire décent, et non plus une somme dérisoire, inférieure au seuil de pauvreté, qui en outre ne rend pas le métier attractif et génère une pénurie.
- Les AESH doivent être affecté-es, comme avant, à l'accompagnement d'un ou deux élèves, afin d'instaurer avec eux un véritable lien de confiance et d'assurer un réel suivi, indispensable à la réussite des enfants

en situation de handicap. Pour cela, nous demandons aussi que ces personnels soient autorisés à consulter les gévascos. Leurs missions doivent être clairement définies et inscrites dans celui-ci.

- Les multi affectations liées aux PIALS, parfois sur des communes non limitrophes et à propos desquelles les AESH sont rarement consulté-es, ont des conséquences lourdes pour ces travailleurs et travailleuses précaires qui ne sont pas toujours véhiculé-es, entraînant une course contre la montre et des retards, parfois au sacrifice de leur pause déjeuner, l'impossibilité de se concerter avec les enseignants, et beaucoup de stress et de fatigue. Certains AESH sont même parfois obligé-es de quitter la salle avant la fin du cours pour arriver à l'heure dans un autre établissement. Cerise sur le gâteau, leurs frais de déplacement ne leur sont même pas remboursés, ce qui est proprement scandaleux. Nous demandons que la fiche de vœux d'affectation annuelle, qui a été supprimée en Seine et Marne, soit rétablie, que les AESH soient intégré-es aux équipes pédagogiques et affecté-es à des établissements.

C'est pourquoi la FSU demande :

- des emplois à temps plein pour l'ensemble des AESH et non des temps partiels subis. Le contrat « type » est un contrat de 22 heures, rémunéré à hauteur de 720 euros environ.
- une formation professionnelle de qualité sur le temps de travail. Elle pourrait avoir lieu le mercredi après midi dans un contrat de travail de 35 heures.
- des salaires décents
- le versement de l'indemnité REP-REP+ pour les AESH exerçant en éducation prioritaire. Actuellement pour les PE elle est de 144,50 euros brut par mois en REP et de 387,17 euros brut par mois en REP+.
- la création d'un statut de la fonction publique pour les AESH
- le refus des PIAL qui obligent les AESH à suivre de plus en plus d'élèves, au détriment de la qualité d'accompagnement et qui ne respectent plus les besoins des élèves. Un PIAL peut regrouper 250 enfants pour 50 AESH environ.
- la création du nombre d'emplois nécessaires pour couvrir tous les besoins d'accompagnement des élèves.

Répetons-le, leur situation s'est donc grandement dégradée avec la création des PIALS, à laquelle est venue s'ajouter la crise sanitaire, mettant en danger leur santé et celle des élèves. Nos AESH se plaignent de la maltraitance institutionnelle dont ils et elles sont victimes avec ce nouveau fonctionnement :

- changements (et/ou augmentation du nombre) d'élèves à tout moment, sans concertation, au détriment du suivi des élèves et de leur bien-être au travail.
- modifications dans l'urgence des contrats par avenants envoyés par mails alors que la procédure impose un envoi par lettre recommandée.
- pressions exercées par l'institution pour les obliger à accepter ces contrats, allant même parfois jusqu'à la menace de renvoi.
- obligation de se former en dehors de leur temps de travail, avec des animateurs qui éludent les questions embarrassantes, et une formation en distanciel chronophage et qui leur semble souvent vide de sens.

La FSU demande la suppression des PIAL qui ont pour but de renvoyer la gestion de la pénurie au local. Il est anormal que la gestion du temps d'accompagnement d'un élève soit décidée et limitée en fonction de la disponibilité des AESH présents localement

La FSU demande le retour à une prescription en terme d'heures par le comité départemental, prescription qui oblige la DSDEN à pourvoir au personnel nécessaire.

Je vous remercie de votre attention.